

Délégation Territoriale du Cambrésis
Commune de Cattenieres - 59138
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2010

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.a Conservation du Patrimoine Eaux			
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	Riot de la Couture Riot des Onze A.P. du 09/12/1970	Ddtm
AS1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages AEP	Captage de Cattenières (3) A.P. du 08/08/1983	Ars
II.b Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 118 : 11/04/1899 R.D. 115 : 11/04/1899	Conseil Général.
T1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne : BUSIGNY - SOMAIN	SnCF
T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome de CAMBRAI – NIERGNIES A.M. du 23/08/1973	District Aéronautique
T7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de CAMBRAI - EPINOY et de CAMBRAI - NIERGNIES	Base Aérienne
II.3 Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.2 LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Liaison : GROUGIS Marchavenne Décret du 01/09/1989	Anfr
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal et militaire La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**